

LETTRE D'INFORMATION AUX PERSONNELS DE LA RÉGION BOURGOGNE

MAI 2005

L'ONF d'en haut enfle



L'ONF d'en bas se vide

ELECTIONS CTPT

JE VOTE SNUPFEN

Nous voici à nouveau devant une échéance électorale. Professionnelle, cette fois.

Sans entrer dans une campagne électorale tonitruante ou agressive, il nous a paru opportun de rappeler ici certaines données locales sur le CTP, de manière à cerner les enjeux de ces élections.

Comme son nom l'indique, le CTP est l'instance paritaire qui recueille les avis des uns et des autres sur tous les sujets relatifs à l'organisation du service. Un CTP n'a pas vocation à traiter de cas individuels, ni de statuts ou de gestion des personnels (rôle des CAP).

Le SNUPFEN est le moteur de ce comité

Le CTP Bourgogne Champagne Ardenne comprend 18 membres titulaires (9 représentent l'administration, 9 les personnels.) La répartition des sièges est actuellement la suivante : CGT 1, FO 1, SNTF 1, SNAF 3 et SNUPFEN 3. C'est à nous que revient d'être le moteur de ce comité. Le SNUPFEN est tour à tour force de proposition ou de contestation, mais toujours avec le souci de maîtriser ses dossiers, d'être en capacité de témoigner et de défendre les intérêts de toutes les catégories de personnels que nous

représentons.

Globalement, notre syndicat peut être fier du travail accompli lors de la dernière mandature.

Le SNUPFEN est et reste l'unique brasseur d'idées dans la région. Ce n'est pas un satisfecit béat, mais le fruit de notre type de syndicalisme qui vit par et pour ses adhérents (ils sont le creuset de notre capacité d'action) mais qui reste toujours à l'écoute des attentes de tous les personnels.

Votez SNUPFEN

Merci à vous toutes et à vous tous de votre confiance, Votez et encouragez vos collègues à voter, ... SNUPFEN, bien sûr !

Car un taux d'abstention élevé dans ce type d'élections est une menace pour l'avenir des personnels et une incitation pour notre direction à passer outre les avis du personnel.

Comme la démocratie, le droit syndical, et à travers lui les acquis des travailleurs s'usent quand on ne s'en sert pas.

Les petits ruisseaux...

Le dimanche 8 mai se tenait en forêt domaniale des Bertranges le 3^{ème} rallye pédestre organisé par l'Office de tourisme de Nevers.

Une solide équipe de forestiers souriants a saisi l'occasion de faire un peu de communication externe sur le thème du devenir des forêts publiques. Une centaine de randonneurs très intéressés ont ainsi été informés des dérives de gestion actuelles et à venir : coupes sombres dans l'emploi public de proximité, baisse des crédits d'entretien en domanial, réseaux routiers à l'abandon, équipements d'accueil du public non remis aux normes et ... interdits au public.

L'augmentation de la récolte domaniale pour effacer le déficit de l'ONF a été bien sûr au cœur des débats. Nos concitoyens ont tous signé la pétition réclamant à Monsieur le directeur général de réétudier la question du financement de la gestion durable et de la multifonctionnalité de la forêt.

Voilà Monsieur le directeur pour les attentes de la société, au moins de celle qui arpenté nos bois au petit matin du joli mois de mai.

C'est juste un petit ruisseau mais nous continuerons sans relâche à engager nos concitoyens et nos élus à vous faire part de leurs attentes et de leur avis sur votre « politique forestière ».



« *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* »*

* « Où ils font un désert, ils disent qu'ils ont donné la paix. » (Tacite), condamnant les mensonges des conquérants Romains.

On n'en finit plus de s'étonner. L'établissement change pratiquement tous les jours de configuration ; les missions se déplacent, les postes sont modifiés au jour le jour, et la structuration territoriale ne dépend plus que des fluctuations de la bourse (oh pardon, de la conjoncture contractuelle)...

L'agence de **DIJON**, présentée comme « pilote » donne donc l'exemple de la plus grande variabilité.

Suppression des postes

A ce jour, si l'on est encore pas au fameux « objectif cible 2006 » comme ils disent, l'Agence a déjà perdu 7.6 % de ses emplois, dont 18 % des postes patrimoniaux de terrain morts au champs (d'arbres) d'honneur. (64 triages contre 78). A la vitesse où les contours des triages bougent au gré des départs, en retraite, en mutation, en demi ou quart de spécialisation (bientôt pendant les départs en week-end, méfions-nous !), plus rien n'est certain pour demain et surtout pour les élus. Dans la même veine, 8.6 % des emplois ouvriers ont également disparu en un peu plus de deux ans.

Quelques récentes transformations réalisées ou en cours :

Création d'un poste de qualicien.
Poste d'aménagiste devenu spécialiste informatique.
Poste d'agent patrimonial transformé en spécialiste aménagement.
Poste d'agent patrimonial transformé en spécialiste convention.
Poste d'Agent patrimonial devenu (à mi-temps) conducteur de travaux.
De plus, pratiquement chaque jour une nouvelle spécialité apparaît pour

mobiliser le temps que les autres personnels consacrent à leurs tâches de base.

Après l'ONF OGM, l'Office TGV (à Très Grande Variabilité).

Enfin, last but not least, on apprendrait subitement la prochaine disparition d'une UT entière, et pas n'importe laquelle, celle du siège (DIJON), qui gérait jusqu'ici les destinées des forêts de l'agglomération dijonnaise (250 000 habitants). On n'entrera pas ici dans les détails personnels qui ont pu faciliter la tâche de nos décideurs, mais force est de constater que le résultat de l'opération, outre le surcroît de travail pour les chefs d'UT pressentis pour accueillir les orphelins rescapés du naufrage, est la disparition de deux triages et du transfert du poste de chef d'UT vers le secteur conventionnel (on s'en doutait). Les chefs d'UT, eux ne sont pas à la fête, contraints de récupérer de nouveaux agents et de nouvelles forêts (entre 1 et 3 pour les plus malchanceux).

Il risque d'y avoir encore y avoir du sport lors de la résorption des quelques 8 % de postes (9) à supprimer d'ici 2006, et ce d'autant que les

patrimoniaux sont déjà quasiment à l'objectif cible (64 pour 62).

Management oblige, on trouve toujours une ficelle pour qu'une partie des personnels accepte0 bon gré, mal gré, la nouvelle situation (désaccords entre personnels, intérêt des missions, etc.). Nul doute que la nouvelle configuration des primes par postes constituera un levier puissant pour les futures opérations qui seront toujours justifiées et pour le « bien de l'établissement ».

Indépendamment du fond, c'est la rapidité des changements qui risque bien de déstabiliser les partenaires et élus, comme ils le sont déjà avec les disparitions de classes, de postes, et l'éparpillement de la DDE et autres administrations qui se renvoient désormais la patate chaude dès qu'il s'agit de faire pour les élus ou la population quelque chose de gratuit. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous aurons, hélas raison d'avoir dit que c'était le cœur de notre métier que l'ONF allait ainsi détricoter jusqu'à ce que les élus décident de se passer de nous, parce que tout simplement, nous ne serons déjà plus là !



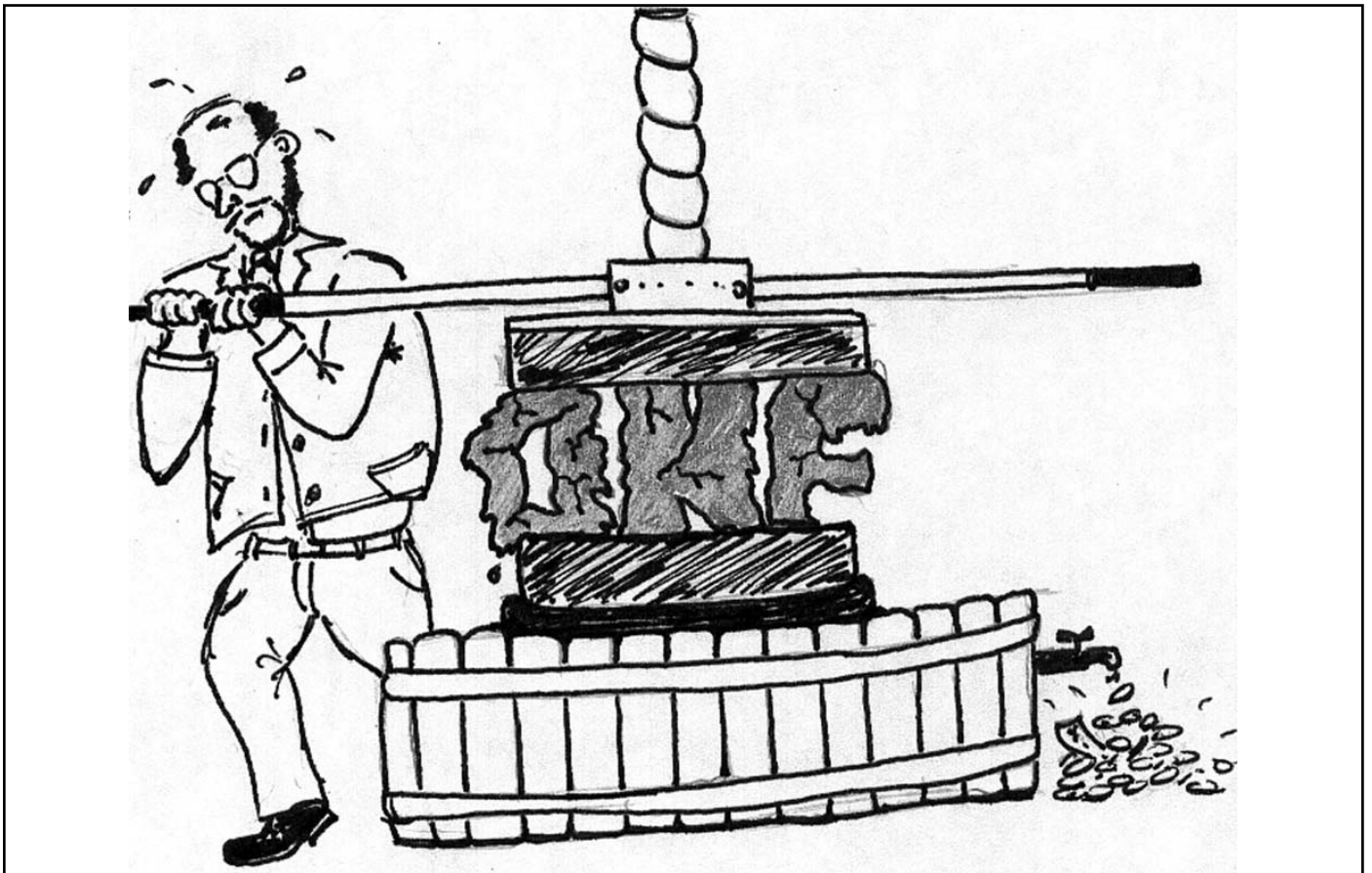
REORGANISATION DE L'AGENCE DE LA NIEVRE

Afin de former des UT à 10 triages dans lesquelles on pourra plus facilement supprimer des postes dès l'an prochain, l'agence de la Nièvre a saisi les premiers prétextes venus (mise en vente des forêts de caisse de retraite, animation sylviicole) pour décider de se réorganiser « sans descendre en dessous de l'effectif cible 2006 c'est promis ». Concertation oblige, un groupe de travail (comité de direction + volon-

taires) est formé et commence à travailler. Pas assez vite visiblement pour le pôle occulte de direction (encore un POD) qui sans attendre une 2^{ème} réunion, rend publique sa « proposition » : 4 UT au lieu de 5. Motifs avancés : les forêts de caisse c'est fichu, avec 10 agents tous les RUT passeront NAT, « réorganisons nous avant que d'autres ne le fassent » (reprise d'un tube bien connu) .

La proposition fait l'unanimité... contre elle tant sur le fond que sur la forme d'une pseudo concertation vécue comme une provocation de nos chers managers.

La proposition n'est même pas présentée lors de la deuxième réunion du groupe de travail. Le maintien de 5 UT avec propositions alternatives devrait être présenté en CTPT. Vigilance.



Réorganisations

(suite et sans doute pas fin)

Face aux carences en personnel (qualiticien, spécialiste conventions, chef d'US aménagement ...), on mutualise à tour de bras entre l'Yonne et la Nièvre.

La mutualisation sera bientôt telle que face à l'absence de candidat pour le poste de DA de la Nièvre, on va mutualiser les 2 agences et alors, nous n'aurons plus qu'un seul cadre de direction pour les deux agences... pour le plus grand bien de la pléthore de cadres embauchés par POD à la tour!

Communication interne

Depuis plus de 2 ans, des forestiers nivernais touchent des indemnités pour l'intérim d'un triage supprimé par la DG sans que l'agence ne le sache... Faudra-t-il rembourser ???

La pensée du jour

Avant d'éblouir le peuple en lui promettant de l'eau chaude, il faudrait donc lui fournir des récipients pour la recueillir.

Alphonse Allais

FORET DOMANIALE DE CHATILLON

Comment sacrifier la gestion durable sur l'autel d'un équilibre budgétaire à court terme !

Revoyez votre copie !

Le 15 janvier 2004, la révision de l'aménagement de la F.D. de Chatillon est envoyé à la D.G. pour validation. Quinze mois plus tard, le 11 avril 2005, la sentence tombe : **Revoyez votre copie !** (comme apparemment toutes les domaniales en cours d'aménagement de la D.T. B.C.A.)

Rupture d'approvisionnement !

Les analyses techniques sont bonnes, mais d'après l'Expert National en Aménagement forestier, il y aurait rupture d'approvisionnement en fin d'aménagement pour la filière bois locale. Ceci masque en fait une volonté de la D.G. d'augmenter les prélèvements et la surface à régénérer de 250 ha afin d'équilibrer son budget, sacrifiant la Gestion Durable et la Pérennité de la Forêt préconisée par cet aménagement.

Pour fixer les idées, rappelons que l'aménagement initial de 20 ans sur cette forêt domaniale de 8 900 ha prévoyait

- une série de futaie régulière de 6 000 ha dont 1 025 ha en régénération,
- une série de futaie irrégulière de 2 600 ha
- une série d'intérêt écologique de 250 ha et une surface Hors Cadre de 50 ha.

255000 m3 de chablis en 1999

Cette **augmentation représente un effort de 25 % supplémentaire** par rapport aux analyses initiales de l'amé-

nagiste. Rappelons que la tempête de 99 a occasionné à cette forêt 255000 m3 de chablis, soit l'équivalent de 9 années de récolte annuelle.

Les personnels intéressés restent vigilants et comptent suivre de très près cette affaire.



Le Bois c'est essentiel

Vous avez tous en mémoire cette publicité qui repasse en ce moment à la télé et dont l'ONF est partenaire. Cette pub dit entre autre que "En Europe, consommer du bois fait du bien à nos forêts".

Après le projet de nouveaux locaux en béton de la DT à Dijon; nouvel avatar en Saône et Loire : le DA a fait remplacer, fin 2004, toutes les fenêtres de l'agence par de nouvelles ... en PVC !!!

VOS REPRESENTANTS SNUPFEN en Bourgogne

Secrétaire Régional

Philippe CANAL - 2 Bd d'Auxerre 58210 VARZY

philippe.canal@onf.fr

TEL 03 86 29 43 96

Agence de Dijon

René MONTAGNON - Evelle 21340 BAUBIGNY

rene.montagnon@onf.fr

TEL 03 80 21 73 25

Agence de Chatillon

Daniel HARNET - 21510 SAINT GERMAIN LE ROCHEUX

daniel.harnet@onf.fr

TEL 03 80 93 25 08

Agence de la Nièvre

Christian Vieux - Les Chaumes 58100 BICHES

christian.vieux@onf.fr

TEL 03 86 84 92 80

Agence de Saône et Loire

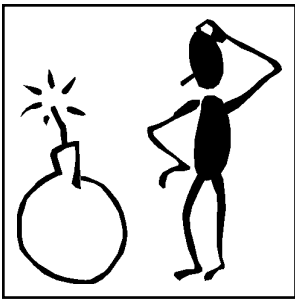
Régis JEANDENAND - MF de Battrey 71100 LA CHARMEE

regis.jeandenand@onf.fr

TEL 03 85 92 94 50

Agence de l'Yonne

Patrick LE DROGO - 23 route de la forêt 89660 MERRY SUR YONNE patrick.ledrogo@wanadoo.fr TEL 03 86 81 03 52



Le Directeur d'Agence de Saône et Loire Spécialiste de l'art de ne pas prendre de décisions et de l'ouverture de parapluie.

Depuis longtemps et au moins depuis la réforme, il a toujours su, avec brio, éviter de prendre ses responsabilités et par conséquent de déléguer au maximum ses prérogatives de Directeur d'Agence. Jouant à merveille de la démarche qualité, il a toujours su manoeuvrer pour que les personnels assument seuls les mauvais choix qu'il a fait dans le cadre de la réforme. Les personnels sont tellement excédés par cette attitude de mépris à leur égard que l'implosion est proche. Voici copie d'un courrier (parmi d'autres) adressé à ce directeur d'agence.

SNUPFEN Saône et Loire

Le 2 mai 2005

Objet : votre courrier du 25 Mars 2005 (US Travaux)

Monsieur le chef d'agence,

Ainsi que vous me l'aviez demandé, j'ai transmis votre courrier pour information aux collègues concernés ainsi qu'à d'autres personnels préoccupés par cette situation.

Je peux vous dire que la réaction est unanime : vous ne répondez pas à la question posée ! (C'est d'ailleurs très souvent ainsi quand un problème vous est exposé)

Après avoir rencontré bon nombre de mes collègues, je vais vous exprimer par ce courrier ce que pense chacun de votre façon de gérer les problèmes.

En fait vous ne voulez pas écouter les personnels qui vous interpellent sur leurs difficultés et surtout pas les rencontrer dans un cadre où la situation pourrait vous échapper.

Pour ne pas avoir à ouvrir la discussion, toutes vos réponses se raccrochent systématiquement à des textes formalisés par la démarche qualité, vous nous parlez une sorte de langage virtuel qui n'est pas le nôtre, nous forestiers de terrain.

En réponse aux problèmes posés, vous me conseillez de consulter le classeur qualité et le portail INTRAFORÊT. Comment pouvez vous penser qu'un tel argument peut convaincre un représentant syndical ?

Tous ces termes utilisés avec habileté (système management, comités qualité et direction, plans d'actions) ne sont que des paravents qui vous permettent d'éluder les questions posées pourtant très clairement, et de vous exonérer des responsabilités qui sont celles d'un chef d'agence.

Pourtant cette réforme, c'est bien vous qui l'avez mise en place en Saône et Loire faisant de ce département le 2^{ème} en France à subir de telles coupes franches dans les postes de terrain.

Depuis cette réforme, les solutions, toutes provisoires, qui ont été mises en place, l'ont été à la seule initiative des personnels, ce qui permet à l'ONF de Saône et Loire, de fonctionner malgré tout.

De plus en plus de personnels sont las de cette situation, la démotivation est grandissante, et votre courrier se félicitant d'avoir passé l'audit externe avec succès, paraît dérisoire tant l'avenir paraît sombre, est vécu comme une provocation.

Nous vous redemandons solennellement de mettre en place une réflexion sur l'amélioration de l'organisation des services prenant en compte le déficit en ETP dû à l'affectation d'une part non négligeable de celui-ci à des tâches relevant de la DT et de la DG.

Cette réunion devra être une véritable discussion et non un monologue faisant encore et toujours une référence aux bibles précitées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire départemental
Régis JEANDENAND

CONDUCTEURS DE TRAVAUX en Saône et Loire

Près de trois ans et plusieurs tripataouillages des organigrammes fonctionnels plus tard, rares sont les structures en place qui offrent pleinement la capacité de faire face aux nombreuses exigences fixées. Le 7 mars dernier, à l'invitation du SNU, les membres de l'US Travaux ont ouvert le bal des désabusés. Après avoir débattu organisation, charges de travail, réponses du DA à leurs questions et propositions, le **principe d'une intervention syndicale a été retenu**, dans un premier temps sous la forme d'un courrier au DA. La réponse est édifiante ; au bout des inévitables rappels de l'histoire récente de l'Agence, il y est fait appel au principe des vases communicants selon lequel un problème identifié et enfin reconnu sera réglé en reportant la contrainte sur un autre service, une autre personne. Nous, nous disons qu'il existe une (petite) marge de manoeuvre en ETP au sein de l'Agence pour peu que l'on appréhende les solutions sous un angle collectif. Toute remise en question peut être constructive. Même un saupoudrage serait mieux vécu que de continuer à s'enfoncer. A suivre.

La nature, c'est notre métier ...

Ca vous rappelle vaguement quelque chose, alors voici une petite histoire pleine de poésie.

Le 8 mars 2005, avait lieu à St Brisson dans la Maison du Parc Naturel du Morvan la première réunion du « club » police de la nature avec pour ordre du jour :

stratégies de police et action de chacun (communication, pédagogie et intervention)

bilan 2004, prévisionnel 2005
textes réglementaires et problèmes d'application

Réseaux d'observation et échange de données : état de l'existant, amélioration du partage des données entre les différents partenaires

Donc un ordre du jour des plus intéressants qui réclamait tout de même une solide préparation ...

Etaient présents à cette réunion l'ONCFS, le CSP, la gendarmerie, les 4 DDAF bourguignonnes, des responsables de la Réserve Naturelle du Val de Loire et du Conservatoire des sites naturels bourguignons, la Direction régionale de l'Agriculture : que du beau monde.

Monsieur le Directeur territorial de l'ONF était aussi invité mais avait délégué la veille au soir ses pouvoirs à une tierce personne de terrain.

Arrive le moment des présentations des actions de chaque organisme. Visiblement gêné, notre collègue n'a pu qu'avouer sa méconnaissance tota-

le du dossier, et que de toute façon « nous n'avions plus le temps de faire de la surveillance (gratuite ?) à l'ONF » ...

Nos partenaires ont sans doute apprécié notre façon d'appréhender notre rôle de protecteur de l'environnement.

Mais il faut produire, rapporter toujours plus d'euros, pour abonder les primes et favoriser la carrière de nos directeurs. Et dans le même temps, ces derniers n'assument pas le rôle de politique forestière pour lequel ils émargent, quitte à dégrader l'image de l'ONF et donc son avenir et celui de ses personnels.

Martelages et prélèvements

Le 15 décembre 2004, le Directeur Territorial Bourgogne Champagne Ardenne a signé une « Instruction territoriale relative aux unités, structures et aux traitements dans les aménagements forestiers ».

Cette instruction est la « mise en musique » de plusieurs textes nationaux : loi d'orientation, cadrage pour l'aménagement, contrats relatifs aux aménagements, ordonnance sur l'environnement ... et met en lumière certains dysfonctionnements ou expérimentations qui discréditent l'établissement vis-à-vis de l'Etat et des certifications (ISO, PEFC ...).

Dernière minute : Il semblerait que cette directive ne s'applique que dans le cas d'aménagements obsolètes ou manifestement erronés. Mais qu'attend-t-on pour engager des aménagistes pour réviser ces aménagements datant de Mathusalem ?

L'instruction précise que : « *De leurs coté, les gestionnaires doivent s'en tenir à la stricte application des aménagements en vigueur et, n'accepter aucun écart sylvicole, ces derniers étant considérés comme des fautes professionnelles majeures....* ».

La surprise vient en lisant le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2004 du Comité de Direction de l'agence de l'Yonne qui relate les conclusions d'un audit national de l'Inspection Générale et en tire les conclusions qui s'imposent :

«... *Manque de directives pour le directeur de martelage et d'en-*

cadrement par les cadres de l'agence. Pour y remédier le DA et le RC vont établir une note avec des consignes de prélèvement ... et d'autre part participer davantage aux martelages. ... Attention les consignes du DA et du RC prévaudront sur les aménagements...».

La dynamisation de la sylviculture initiée voire imposée par la DG conduit certains cadres droit à la « faute professionnelle majeure ».

Et si l'exemple à ne pas suivre venait de l'ONF d'en haut ?



BULLETIN D'ADHESION

NOM _____ Prénom _____

Grade _____ Date de naissance _____ Indice Majoré _____

Adresse postale complète _____

Tél _____

Ce bulletin est à renvoyer accompagné de la cotisation à :

Philippe Canal - 2 boulevard d'Auxerre 58210 VARZY • Tél : 03 86 29 43 96

(Vous pouvez également régler votre cotisation de manière fractionnée avec le prélèvement automatique - Téléphoner au Secrétaire Régional qui vous enverra l'imprimé nécessaire. ATTENTION : L'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de P.A.C.)

PROMOTEUR IMMOBILIER

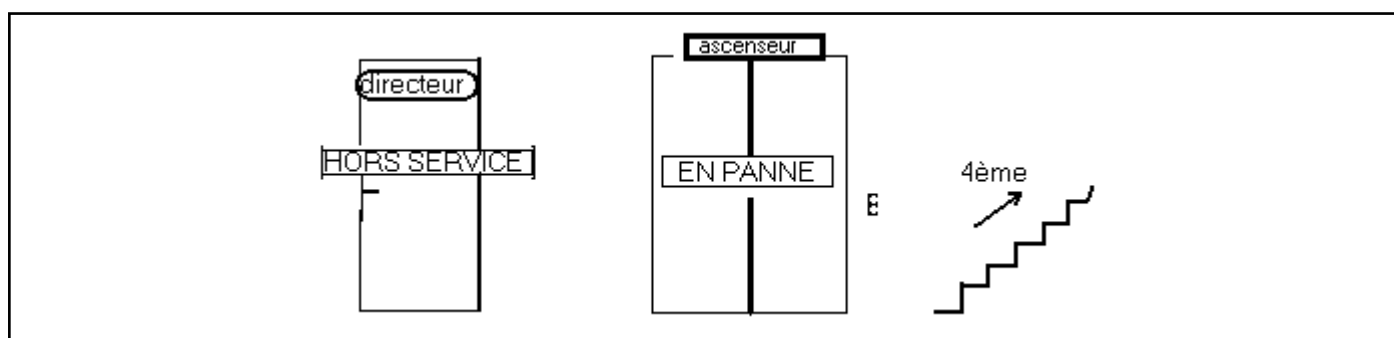
Le dernier gros travail du DA de la Nièvre a été de trouver de nouveaux locaux pour l'Agence. Les précédents étaient effectivement devenus trop petits depuis le PPO et l'arrivée d'un vol de techniciens spécialisés. Les collègues y travaillaient dans des conditions de plus en plus insupportables. Il a donc proposé un montage financier accepté par la DG (vente de MF inoccupées depuis peu – tellement qu'un collègue occupe encore l'une d'entre elles –, vente des anciens bureaux de l'Agence, des bureaux d'une division

encore occupés par une UT et une secrétaire). On nous assure que l'opération financière est équilibrée mais aurons nous un jour le bilan final ? Il a assez rapidement trouvé des locaux pas chers. Il a même eu droit à une ristourne : l'ascenseur ne répondant plus aux normes de sécurité étant condamné. Quant aux locaux, ils sont grands, très grands : 5 niveaux ; 1,5 fois trop de bureaux mais il compte bien rapatrier certains chefs d'UT pour combler les vides. Le CRPF était éventuellement intéressé à racheter un étage mais créer

un pôle forestier public/privé est apparu sans intérêt à notre direction. « A nos actes manqués ».

Enfin le personnel aura tout loisir de compter le nombre de marches, surtout ceux qui bossent au 4^{ème}, car il n'est pas prévu de réparer l'ascenseur.

Le cloisonnement fonctionnel se double maintenant d'un cloisonnement physique : une entreprise par étage. L'agence plonge dans un mutisme profond et réinvente « le monde du silence » de Cousteau.



HISTOIRE DE VA

Madame le Chef de l'US Budget de la Nièvre a pris un poste sans VA. Après deux ans de manigances, elle vient de satisfaire sa convoitise (avec le soutien du Pôle Occulte de Direction local) en délestant un ancien chef de division de son VA. Pour avoir désobéi au 4^{ème} commandement « le VA de ton camarade tu ne convoiteras pas », 10 ascensions de l'agence

pour notre dévouée directrice. Lors du comité de direction du 8 avril, nous avons appris la diminution du renouvellement des VA au niveau national car d'après POD, « il est inadmissible que 80 véhicules de réforme soient restés invendus l'année dernière ». Moralité : que les personnels rachètent leurs épaVA de réforme au prix (de retrait) fort sinon pas de VA neufs !!!

Résultat, seuls 3 VA seront renouvelés sur l'agence dont un seul pour le terrain ...

Il va falloir regonfler les pneus de nos bicyclettes. Bientôt grand concours des plus beaux mollets de la Nièvre : les techniques pédalent, les administratifs ont maintenant 4 étages sans ascenseur, les morvandiaux ont la montagne alors suspense garanti.

SNUPFEN - COTISATIONS 2005

Catégorie		cotisation	Catégorie		cotisation
Administratifs	C	0,41 x IM	Administratifs	A	0,46 x IM
Techniques	C	0,41 x IM	Techniques	B	0,47 x IM
Administratifs	B	0,45 x IM	Techniques	A	0,50 x IM

Retraités : 50 % du dernier indice. - Temps partiel : IM x Coeff x %
Exemple : Un adjoint administratif à l'indice 285 paiera une cotisation de :
 $0,41 \times 285 = 116,85$ euros (0,75 % du salaire net, primes comprises).

Pour le prélèvement automatique : Timbre mensuel = cotisation / 12
Prélèvement = cotisation / Nombre de prélèvements

ATTENTION : Libellez votre chèque à l'ordre de SNUPFEN